

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle  
polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

**Conseillers présents** : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine,  
LOUBRIAT Clément, AUZELOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,  
**Conseillers absents excusés** : DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann,  
**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir** : VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET,  
LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT  
**Conseillers absents non excusés** : LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

**OBJET** : Rénovation énergétique mairie-école-cantine  
- Demande d'aides FONDS VERT / DEPARTEMENT / ADEME

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire des rénovations sur les bâtiments scolaires et la mairie pour réaliser des économies d'énergies et prendre part à l'accélération de la transition écologique des territoires déployée par le gouvernement.

Les travaux envisagés concernent :

- Le remplacement de l'ancien système de chauffage au fioul par une chaudière à pellets à haute performance énergétique
- L'isolation d'une salle de classe
- Le remplacement du système de chauffage électrique de la cantine scolaire par une pompe à chaleur réversible.

Le Maire informe que différentes aides peuvent être sollicitées :

- Le FONDS VERT mis en place par l'Etat pour accélérer la transition écologique
- Une aide du Département de la Corrèze
- Une aide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable.

Il donne connaissance des différentes estimations :

	Travaux HT €	TOTAL TTC €
Installation chaudière à pellets	25 145,00	30 174,00
Chauffage climatisation cantine	18 515,00	22 218,00
Isolation salle de classe	7 428,00	8 913,60
Maîtrise d'œuvre	975,00	1 170,00
Imprévus (12 %)	6 247,56	7 497,7
<b>TOTAUX</b>	<b>58 310,56</b>	<b>69 972,67</b>

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter les aides citées ci-dessus, il demande au Conseil de délibérer.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :*

**APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation énergétique présentés ci-dessus, pour un total HT de 58 310,56 €,

**AUTORISE** le Maire à lancer les marchés en procédure adaptée,

**SOLLICITE** pour les travaux à réaliser :

- Une subvention FONDS VERT au taux de 40 %
- Une subvention du Département de la Corrèze au taux de 40 %
- Une aide de l'ADEME dans le cadre du contrat Chaleur Renouvelable

**DIT** que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention FONDS VERT : 23 324,22 €
- Subvention départementale : 23 324,22 €
- Subvention ADEME aussi élevée que possible
- le reliquat sera financé par les fonds propres,

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023

**DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

